

Objet: Utilisation d'inzee.Care pour les visites à domicile de prévention santé publique patients Covid

Madame, Monsieur

La stratégie Tester Alerter Protéger déployée dans le cadre de la crise sanitaire, va connaître dans les prochaines semaines une évolution significative dont la profession infirmière va être un acteur essentiel. Ainsi, à compter du [20 janvier 2021](#), les agents de la plate-forme Contact Tracing vont systématiquement proposer aux patients testés positivement une visite à domicile d'un(e) infirmier(e) libéral(e) qui aura pour missions de :

- Conseiller sur les mesures d'isolement dans une démarche pédagogique de santé publique ;
- Évaluer les conditions d'isolement et déclencher si besoin un accompagnement social si souhaité par le patient ;
- Proposer un dépistage aux membres du foyer cas contacts (tests RT-PCR ou antigéniques)

Ce nouvel acte ajouté à votre NGAP sera facturé AMI 5,6+MCI soit 22,64 €, cumulable avec les majorations pour jour férié, TAG et frais de déplacement. Il ne sera pas nécessaire de réaliser de compte-rendu de visite afin de ne pas vous ajouter de charge administrative pour cette nouvelle mission, seul un retour au médecin traitant sera demandé.

Concrètement, les URPS sont en charge de l'organisation de ces visites, et vont s'appuyer pour ce faire sur les outils de coordination déjà déployés dans leurs régions.

En ce qui concerne la Nouvelle Aquitaine, l'URPS a déjà développé sur l'ensemble du territoire la plateforme [www.inzee.Care](#) et sera donc utilisée pour solliciter les professionnels libéraux, sachant que les visites à domicile devront être réalisées dans les 24 heures.

A ce jour, près d'un tiers de la profession est inscrite à [www.inzee.Care](#) dans la région. Il est donc indispensable, pour que cette stratégie qui consacre le rôle des infirmiers libéraux dans la gestion de la crise sanitaire et plus généralement dans l'organisation du système de santé réussisse, qu'un nombre plus important d'infirmiers libéraux s'inscrivent dans ce dispositif afin de pouvoir être contactés le plus rapidement possible.

Nous vous invitons donc à vous inscrire, si vous ne l'avez pas déjà fait sur cette adresse :

<https://fr.inzee.care/inscription/professionnel/1>

Vous pouvez également prendre contact avec vos représentants à l'URPS si vous avez des questions sur l'utilisation de la plateforme.

L'inscription sur [www.inzee.Care](#) et son usage étant gratuit dans votre région car pris en charge par votre URPS.

Comptant sur votre implication,
Très cordialement,

Isabelle VARLET (URPS Nouvelle Aquitaine)
Samuel PRATMARTY (ARS Nouvelle Aquitaine)
Jérôme PASCAUD (Assurance Maladie Nouvelle Aquitaine)